ART. PREMIER N° 292

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 292

présenté par M. Lamblin

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

À l'alinéa 4, après le mot :

« culturel, »,

insérer le mot :

« physique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'il est scientifiquement prouvé et médicalement reconnu que l'exercice physique et sportif améliore notablement les performances cognitives de l'enfant, le rapport omet de citer le sport au nombre des critères de développement de l'enfant.

Le présent amendement a pour objet de corriger cet oubli.